

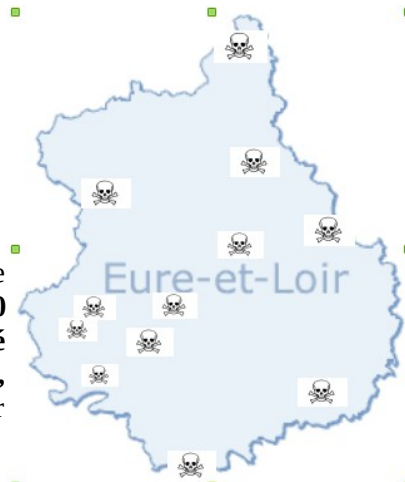
MORT DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES

Les agents des finances publiques vous alertent sur la disparition programmée du service public des finances.

Ce qui s'est déjà passé

Fermetures des services publics de proximité

Pour amortir les **230 suppressions d'emplois** intervenues en 10 ans en Eure et Loir, la DDFIP a fermé de nombreux services de proximité. Ainsi **10 trésoreries** ont fermé ces trois dernières années, **2 services de la publicité foncière**, **un service des impôts des entreprises**, **3 services du cadastre**, éloignant encore plus l'administration de l'utilisateur et contraignant ce dernier à se déplacer.



Réduction des horaires d'ouverture au public

Vous pouvez constater que nos services sont fermés au public certains jours. L'administration entend ainsi vous décourager de vous déplacer et de vous renseigner.

Obligation de télédéclaration et télépaiement

Désormais, vous avez l'obligation de télédéclarer vos revenus et de télépayer vos impôts d'un montant supérieur à 300 € avec la menace de pénalités. Ces obligations constituent un handicap pour les usagers qui ne disposent pas d'outil informatique ou qui ne sont pas familiers de ces démarches. La DGFIP entend généraliser une **administration numérique, à distance**, totalement **déshumanisée**.

Ce qui vous attend

Fermeture des dernières trésoreries et services des impôts

Les dernières trésoreries et services des impôts qui existent encore ont vocation à disparaître. 100 nouvelles suppressions d'emplois sont redoutées en Eure et Loir. Au final, un seul service devrait subsister pour les particuliers, les professionnels, vraisemblablement à Chartres. Ce ne sont pas les agents des maisons de service au public, dépourvus de formation fiscale approfondie, qui pourront vous assister dans vos démarches.

Fin de l'accueil sans rendez-vous

Il n'est déjà plus possible pour un professionnel de venir dans un centre des finances publiques sans avoir au préalable pris rendez-vous. Demain cette règle va être étendue aux particuliers.

Fin du paiement en numéraire

Au 1^{er} juillet 2020, vous ne pourrez plus payer vos impôts en espèces.

L'atteinte au contrôle fiscal

Les attaques portées contre le contrôle fiscal par le Gouvernement rompent l'égalité entre les contribuables. La charge de l'impôt qui n'est pas payé par les fraudeurs est transférée sur ceux qui l'acquittent déjà. Moins de contrôle, c'est aussi moins d'argent public, donc moins d'écoles, d'hôpitaux...

Fin de la neutralité du fonctionnaire

La fin du statut du fonctionnaire, c'est sa soumission à des pressions de toutes sortes, politiques ou financières ; C'est aussi la porte ouverte à la corruption.

Privatisation des missions

La fin du service public, c'est la privatisation des missions au service de l'utilisateur. Vous pourrez toujours obtenir une prestation. **Mais il faudra la payer !** Des entreprises créées par d'anciens hauts-fonctionnaires proposent déjà un service payant d'assistance pour compléter la déclaration de revenus. Ils attendent avec impatience la fin de ce service public.

